



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2024-06

Objet : Signature du devis de mission coordination SPS – camping de la Chantellerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2023-02-001 en date du 21 avril 2023 approuvant le projet de réaménagement du camping de la Chantellerie et de ses abords.

Considérant l'inscription de l'opération n° 250 « Camping » au budget communal,

DECIDE

- De signer le contrat avec ZD Formation Conseil

Contrat	4 400.00 € HT	5 280.00 € TTC
---------	---------------	----------------

Estaing, le 9 avril 2024
Le Maire,
Nathalie COUSERAN



*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le*

09 AVR. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240409-202406-DE
Reçu le 09/04/2024